



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CONCOURS EXTERNE DE PROFESSEURS DE SPORT

SESSION 2015

MARDI 30 juin 2015

**De 15H00 à 19H00
(Horaires métropole)**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2 : Durée 4 heures – Coefficient 3

Épreuve écrite permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation.

Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- élaboration d'un projet d'entraînement ;
- élaboration d'un projet de formation ;
- élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.

SUJETS :

Elaboration d'un projet d'entraînement

La récupération est essentielle dans la construction d'une performance sportive de haut niveau. Vous êtes responsable de l'entraînement de sportifs de haut niveau préparant une échéance sportive internationale.

En justifiant votre démarche, présentez la mise en œuvre et l'évaluation de votre projet d'entraînement en précisant comment vous vous organisez pour améliorer la récupération de ces sportifs.

Elaboration d'un projet de formation

L'emploi à l'issue d'une formation est un critère prioritaire dans la mise en place de celle-ci.

Votre chef de service ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer un projet de formation tenant compte de cette exigence.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Elaboration d'un projet de développement

Les organes déconcentrés des fédérations sont appelés à concevoir un plan d'actions dans le cadre de l'inclusion sociale des personnes handicapées. Votre chef de service ou votre directeur technique national vous demande de participer dans un cadre partenarial, à l'accompagnement des acteurs locaux dans cette stratégie.

En justifiant votre démarche, présentez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.